

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1882.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, le rapport sur les opérations de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1881.

Je joins à ce rapport divers états de situation des deux Caisses, qui le complètent.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1881 qui ont été mis successivement à la disposition de la Caisse, s'élèvent à fr. 4,435,236 91 c^s; cette somme se répartit entre les deux dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Dette à 3 p. %	386,859,000 •	775,718 •	135,201 50	906,919 50
— 4 p. %	707,296,682 22	3,449,865 41	78,652 •	3,528,517 41
TOTAUX . . . fr.	1,094,155,682 22	4,225,585 41	211,853 50	4,435,236 91

Au 1^{er} janvier 1881, le capital de la dette à 4 p. % (1^{re} série) s'élevait à fr. 691,643,582 22

Il s'est augmenté, en 1881, des titres émis en paiement du prix de construction des lignes ci-après :

Chemins de fer dans le Luxembourg (Convention-Loi des 31 janvier/15 mars 1873)	fr. 934,800 »
Chemins de fer énumérés dans la Convention-Loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	13,895,900 »
Embranchement de Battice à Aubel (Loi du 3 et arrêté royal du 10 juin 1878).	822,400 »
	<hr/>
	15,653,100 »

Au 31 décembre 1881, la dette à 4 p. % (1^{re} série) atteignait donc, en capital nominal fr. 707,296,682 22

La dotation pour l'amortissement de l'emprunt à 4 p. % (2^{me} série) de 134,719,000 francs, prend cours le 1^{er} février 1882 et sera mise à la disposition de la Caisse d'amortissement le 1^{er} août suivant.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition en 1881 :

1 ^o les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1880	fr. 1,998,840 18
2 ^o les fonds de l'année 1881	4,435,236 91
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 6,434,077 09

Sur cette somme, elle a prélevé pour le rachat d'un capital de 1,009,000 francs en titres à 3 p. % . . . fr. 867,596 18

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination, à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair 3,479,158 91

4,346,755 09

Le surplus, soit. fr. 2,087,322 »

reste disponible et sera rattaché au compte de 1882.

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1881, la dette dotée d'un amortissement s'élevait (déduction faite des titres rachetés) au capital de fr. 1,222,038,882 22

SAVOIR :

Dette à 3 p. %	fr.	381,989,500	»
— 4 p. % 1 ^{re} série		705,530,382	22
— 4 p. % 2 ^e id.		134,719,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	1,222,038,882	22
		<hr/>	

La dette à 2 1/2 p. % s'élevant au capital nominal de fr. 219,959,631 74 c^s, n'est pas soumise à l'action régulière de l'amortissement. Toutefois, en vertu de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % restés sans emploi peuvent être affectés à son amortissement; jusqu'à ce jour il n'a pas été fait usage de cette faculté.

Taux des rachats.

Les rachats à 3 p. % ont été effectués à des cours variant de 84.60 à 86 p. %; les situations semestrielles publiées aux *Moniteurs* des 29 juillet 1881 et 3 février 1882 indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le taux des rachats.

Le cours du 4 p. % s'est constamment maintenu au-dessus du pair, de sorte qu'aucun rachat de titres de cette dette n'a pu être effectué.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la Caisse des dépôts et consignations, s'élevaient au 31 décembre 1881 à la somme de 179,707,000 francs.

Le tableau ci-après présente la situation, à diverses époques, de chacun des services dont elle a la gestion. Il a pour but d'en signaler l'extension sans cesse croissante.

ANNÉES	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'adjointes, etc. et agents comptables (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de répartition des militaires et intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des Jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	autres services.	ENSEMBLE.
1850.	9,608	2,905	»	»	»	»	»	»	»	12,515
1855.	10,477	4,746	765	»	»	»	»	4,615	»	20,601
1860.	12,647	7,172	1,059	»	»	»	»	5,510	»	26,588
1865.	14,762	7,457	2,148	»	»	»	»	12,505	»	56,872
1870.	15,700	11,197	1,405	505	»	»	6,126	11,465	»	46,196
1875.	20,988	21,377	2,015	2,031	11,562	5,305	26,706	15,467	»	101,420
1878.	25,041	26,521	2,029	1,657	6,547	2,591	50,154	15,065	6,576	153,561
1879.	26,719	28,191	2,884	1,640	4,765	2,375	55,180	16,089	3,306	141,259
1880.	28,916	52,156	3,984	1,534	5,271	176	64,227	17,752	2,556	154,352
1881.	50,697	55,474	5,930	1,175	1,126	161	87,220	16,212	1,705	179,707

Par rapport à l'année 1880, l'augmentation en faveur de 1881 est de 25,400,000 francs environ; ce contingent est, pour la plus grande partie, fourni par la Caisse d'épargne.

Voici le mouvement propre à chaque catégorie :

Cautionnements des comptables et des contribuables.

1° En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1880,	était de fr.	28,901,847 86
Les mandats en circulation s'élevaient, à la même époque,	à	13,880 40
	FR.	28,915,698 26
Les versements reçus en 1881 ont été de		4,694,932 81
	FR.	33,607,631 07
Les mandats acquittés en 1881 de		2,910,500 73
Le solde au 31 décembre 1881 est donc de fr.		30,697,130 32

Y compris une somme de fr. 4,162,593 12 c., qui sera inscrite ultérieurement.

2° En fonds publics, fournis par les contribuables.

Solde au 31 décembre 1880	fr. 2,337,000 »
Dépôts nouveaux	524,300 »
	FR. . . 2,861,300 »
Restitutions	593,500 »
Solde au 31 décembre 1881	fr. 2,267,800 »

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 %	fr. 50,000 »
Id. 3 %	936,600 »
Id. 4 %	1,231,200 »
Caisse d'Annuités à 4 1/2 %	50,000 »
TOTAL.	FR. 2,267,800 »

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1880. fr.	952,033 77	3,986,069 68	4,938,103 45
Versements de 1881.	9,996,140 75	4,348,219 13	14,344,359 88
TOTAUX FR.	10,948,174 52	8,334,288 81	19,282,463 33
Mandats de rembourse- ment acquittés	10,496,553 08	2,395,261 62	12,891,814 70
Solde au 31 décembre 1881. fr.	451,621 44	5,939,027 19	6,390,648 63

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt, à la même date, s'élevaient en capital nominal à fr. 13,944,770 »

SAVOIR :

Dette Belge à 2 1/2 p. %	fr. 103,600 »
— 3 —	3,446,600 »
— 4 —	5,804,800 »
— 4 1/2 p. %	53,400 »
Titres de la Caisse d'Annuités à 3 p. %	186,700 »
— — 4 —	124,000 »
— — 4 1/2 —	1,186,270 »
Obligations du Crédit communal à 4 1/2 %	3,057,400 »
TOTAUX.	FR. 13,944,770 »

Consignations.

Le solde au 31 décembre 1880 était de fr.	32,156,842 »
Les versements nouveaux ont été de	21,144,525 61
	<hr/>
	fr. 53,301,167 61
et les remboursements de	17,826,858 16
	<hr/>
Le solde au 31 décembre 1881 est donc de fr.	35,474,509 45

Les opérations de l'année se répartissent, par catégories de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1880.	CAPITAUX déposés EN 1881.	CAPITAUX remboursés EN 1881.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1881.
				des DÉPÔTS effectués en 1881 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1881.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	84,199 15	»	2,705 79	»	2,705 79	81,495 54
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852)	86,246 55	6,150 »	12,403 86	»	6,253 86	79,992 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	501,589 50	92,109 98	259,084 17	»	146,074 19	354,415 31
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,175,262 70	9,155,215 45	7,607,112 79	1,456,102 64	»	5,609,565 45
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	66,070 05	9,018 90	»	9,018 90	»	75,089 04
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	194,659 02	651,895 24	558,161 04	295,754 20	»	488,575 22
8. Sommes appartenant à des absents	565,132 85	50,556 89	48,875 09	1,681 80	»	566,814 65
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	15,758,652 95	4,326,517 25	1,818,109 55	2,508,207 90	»	16,266,860 85
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	7,100,545 80	3,018,700 94	3,520,217 49	»	501,516 55	6,598,827 25
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	19,201 16	629 06	566 97	62 69	»	19,263 85
12. Dépôts de toute autre nature	7,600,157 49	3,855,751 25	4,129,625 65	»	275,892 38	7,326,265 11
TOTAUX.	32,156,842 »	21,144,525 61	17,826,858 16	4,248,808 22	951,540 77	35,474,509 45
				EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS.		
				3,317,467 45		

Cautionnements de remplaçants.

Sous l'empire de la loi du 3 juin 1870, les miliciens pouvaient se libérer définitivement du service militaire en versant, au moment de l'incorporation de leur remplaçant, un cautionnement de 400 francs ou de 100 francs, selon qu'ils appartenaient au contingent actif ou à la réserve.

Ce mode de remplacement a été aboli par la loi du 17 septembre 1873 : depuis lors, la Caisse des dépôts et consignations n'a plus à s'occuper que de la liquidation des cautionnements inscrits.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1880	fr.	1,193,106 99
Cautionnements reversés en 1881.		5,207 39
	fr.	<u>1,198,314 38</u>
Mandats délivrés en 1881, au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		511,970 91
Capital restant inscrit au 31 décembre 1881	fr.	<u>886,343 47</u>

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1880	fr.	540,884 80
Intérêts portés au compte des miliciens en 1881		50,527 93
	fr.	<u>591,212 73</u>
Intérêts mandatés en 1881		125,850 68
Solde à nouveau	fr.	<u>265,362 05</u>

Le capital de fr. 886,343 47 c^s se subdivise, par classe de milice, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	CAPITAUX INSCRITS	REBOUVERSEMENTS	RESTE.	S O M M E S	CAPITAUX INSCRITS
	au 31 décembre 1880.	mandatés en 1881.		reversées en 1881.	au 31 décembre 1881.
1863.	574 77	•	574 77	•	574 77
1864.	400 »	200 •	200 •	•	200 »
1865.	601 45	•	601 45	•	601 45
1866.	•	•	•	•	•
1867.	554 28	•	554 28	•	554 28
1868.	1,605 84	800 •	805 84	•	805 84
1869.	1,989 67	400 »	1,589 67	•	1,589 67
1870.	58,299 53	4,908 17	53,501 16	•	53,501 16
1871.	580,745 46	286,798 59	93,946 87	1,240 28	95,106 15
1872.	575,578 79	7,218 44	566,160 55	737 55	566,897 90
1875.	577,270 07	11,155 71	566,125 36	5,220 56	569,545 92
1874.	12,555 65	•	12,555 65	•	12,555 65
1875.	5,536 64	200 »	5,156 64	•	5,156 64
1876.	2,516 08	200 •	2,516 08	•	2,516 08
TOTAUX fr.	1,195,506 99	311,970 91	881,556 08	5,207 59	886,745 47

CAISSE DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La Caisse des dépôts et consignations a reçu — pour les faire fructifier — les subventions annuelles de 2 millions de francs destinées, selon la loi du 5 juin 1870, à la constitution au profit des miliciens de 1871 à 1874, de rentes viagères prenant cours à partir de l'âge de 55 ans.

A la suite des modifications apportées à ce système de rémunération par la loi du 5 avril 1875, les miliciens des classes antérieures à 1875 ont été autorisés à opter, soit pour le maintien de leur droit à la rente viagère, soit pour une indemnité payable au comptant.

Le tableau ci-après indique, par classe de milice, dans quelles proportions les miliciens ont opté pour l'un ou l'autre mode, ainsi que le nombre de ceux qui ont encouru la déchéance de leur droit à la rémunération.

CLASSES DE MILICE.	MILICIENS			
	INCORPORÉS.	AYANT OPTÉ POUR LA RÉMUNÉRATION		AYANT ENCOURU la déchéance.
		immédiate	différée.	
1871.	8,226	6,064	741	1,421
1872.	8,775	6,550	655	1,781
1875.	9,740	6,967	280	2,502
1874.	11,828	9,057	281	2,490

Au 31 décembre 1881, la situation des fonds de subvention se présentait comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS		FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1881
		VERSÉS à la CAISSE D'ÉPARGNE au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate.	ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
1871.	2,667,886 67	1,690,165 64	615,000 »	355,725 03
1872.	2,585,445 91	1,712,750 52	650,000 »	242,695 39
1875.	2,412,751 19	1,722,612 18	284,000 »	406,119 01
1874.	2,444,858 81	1,850,109 50	471,000 »	125,729 51
1875.	2,074,222 22	»	2,074,222 22	»

Les droits des miliciens ayant opté pour la rémunération immédiate sont — à l'exception des comptes litigieux — entièrement liquidés; les intéressés ont reçu un livret de la Caisse d'épargne d'une somme égale au montant de leur indemnité.

Les fonds nécessaires à la constitution de rentes, au profit des miliciens maintenus dans leur droit à la rémunération différée, sont tenus en réserve et recevront ultérieurement leur destination.

Ville de Spa.

Il a été alloué à la ville de Spa, par la loi du 21 août 1874, un subside de 890,000 francs destiné à l'achèvement des travaux d'utilité communale et à l'amélioration des installations nécessaires à l'exploitation des sources minérales.

La Caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement de ce subside, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale. Elle était, de ce chef, dépositaire au 31 décembre 1880 de titres à 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités, pour un capital nominal de fr. 176,400 »

Elle a acheté au moyen des intérêts encaissés en 1881, des titres de même nature pour 8,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 184,400 »

D'autre part, elle en a réalisé dans l'année à concurrence de 23,500 » à l'effet de permettre à la ville de Spa de pourvoir au payement de ses travaux.

Elle restait donc dépositaire au 31 décembre 1881, pour le compte de cette ville, d'un capital nominal de fr. 160,900 »

Avances pour la construction de maisons d'école.

Remboursements.

Le Gouvernement a été autorisé, par trois lois successives, à faire aux provinces et aux communes des avances pour construction et ameublement de maisons d'école.

Chargée du recouvrement de ces avances, la Caisse des dépôts et consignations avait reçu à titre de remboursement, au 31 décembre 1881, une somme totale de fr. 3,994,810 84 c^s, qui a été intégralement reversée au Trésor, savoir :

- 1^o Pour couvrir le crédit alloué par la loi du 4 juin 1878 . fr. 3,000,000 »
- 2^o A valoir sur celui qui fait l'objet de la loi du 27 août 1880. 994,810 84

ENSEMBLE. . . FR. 3,994,810 84

Les remboursements à recevoir en 1882 serviront, à concurrence de fr. 1,503,189 16 c^s, à parfaire ce dernier crédit. Le surplus, s'il n'en est disposé autrement, sera de nouveau appliqué à l'achat de titres de la dette publique, conformément à la loi du 14 août 1875.

Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et par la Société de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877.

Au 31 décembre 1880, la Caisse des dépôts et consignations avait de ce chef en dépôt une somme de fr. 2,356,811 62
laquelle s'est accrue, en 1881, des intérêts du placement qui
en a été fait, soit. 87,252 91

ENSEMBLE. . . . FR. 2,444,064 53

Pour contre-balancer la charge extraordinaire inscrite au
Budget de la Dette publique de l'année 1881, il a été rattaché
au Budget des Voies et Moyens 759,360 52

Au 31 décembre 1881, la Caisse restait dépositaire d'une
somme de fr. 1,704,704 21

Cette somme, avec les intérêts à p. %, est destinée à parfaire, jusqu'en 1886
inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de
l'article 53, § 2, de la convention précitée, ne doit intégralement qu'à partir
de 1887.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Les fonds confiés à la Caisse des dépôts et consignations ont été rendus
productifs par l'achat des valeurs qui sont mentionnées dans l'annexe n° 3.
Le produit de ces valeurs recouvré en 1881, pour le compte du Budget
des Voies et Moyens, s'élève à fr. 2,598,785 34

Les charges que les fonds de dépôt ont occasionnées au
Budget de la Dette publique se montent d'autre part à 2,336,882 41

SAVOIR :

Intérêts des cautionnements de comptables
et de contribuables fr. 1,169,706 41
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs . . . 140,032 74
Id. id. de remplaçants 49,657 26
Id. des consignations 977,466 »

TOTAL. . . . FR 2,336,882 41

L'excédent en faveur du Trésor se chiffre donc par . . . fr. 261,902 93

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

La Caisse des dépôts et consignations est chargée, en vertu de l'article 30
de la loi du 16 mars 1865, de faire, pour le compte de la Caisse générale

d'épargne et de retraite, les placements prévus à l'article 29 de la loi précitée.

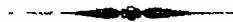
Les diverses opérations effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'Administration de la Caisse d'épargne, sont renseignées à l'annexe n° 3.

Les valeurs de la Caisse d'épargne, dont la Caisse des dépôts et consignations était dépositaire au 31 décembre 1880, s'élevaient en capital nominal à	fr.	63.873,747 12
Les placements de l'année 1881 ont été de		24,149,775 62
	Fr.	<u>88,023,520 74</u>
et les réalisations de		804,096 50
Il restait en dépôt, au 31 décembre 1881, des valeurs pour un capital nominal de	Fr.	<u>87,219,424 44</u>

Les placements faits en 1881, en obligations de la Dette publique, pour compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en nombre à 49 et en capital nominal à 247.100 francs. Depuis l'organisation du service des *carnets de rente* , la Caisse d'épargne est presque toujours en mesure de faire directement ces opérations qui, chez elle, prennent d'année en année un plus grand développement.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



ANNEXES.

ANNEXE: N° 4.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1884.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.		Totaux.
	3 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	
	586,859,000 °	707,296,682 22	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles.	775,718 °	5,440,665 41	4,225,383 41
Intérêts des capitaux amortis.	155,201 50	78,652 °	211,855 50
Fonds d'amortissement de l'année 1881.	906,919 50	3,528,517 41	4,455,256 91
Dotations et intérêts des années antérieures.	5,568,925 50	6,804,841 66	10,175,767 16
	4,275,845 °	10,535,159 07	14,609,004 07

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1881.	867,596 18	°	867,596 18
Coût des rachats effectués antérieurement.	5,096,181 78	1,970,091 72	5,066,275 50
	5,963,777 96	1,970,091 72	5,953,869 68
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair.	°	5,479,158 01	5,479,158 91
Versements effectués antérieurement du même chef.	°	5,108,653 48	5,108,653 48
	5,963,777 96	8,557,004 11	12,521,682 07
En caisse au 31 décembre 1881.	512,067 04	1,775,254 06	2,087,322 °
	4,275,845 °	10,535,159 07	14,609,004 07

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.		Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	
	586,859,000 »	707,296,682 22	1,094,155,682 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1881	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— — antérieurement	5,860,500 »	1,966,500 »	5,826,800 »
	4,860,500 »	1,966,500 »	6,855,800 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	4,701,000 »	1,966,500 »	6,667,500 »
— frappés du timbre: <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	168,500 »	»	168,500 »
	4,869,500 »	1,966,500 »	6,855,800 »

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette
amortie au 31 décembre 1881.*

1° Titres à amortir	586,859,000 »	707,296,682 22	1,094,155,682 22
2° — amortis	4,869,500 »	1,966,500 »	6,855,800 »
5° — restant à amortir	581,989,500 »	705,530,582 22	1,087,519,882 22

Bruxelles, le 31 mars 1882.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N^o 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant	75,982,815 31	} 76,114,652 51
		Mandats en circulation	151,837 .	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	16,664,191 44	} 87,477,924 44
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	87,219,424 44	
— pour déposants à la Caisse générale d'épargne et de retraite	258,500 .	
— pour le compte de la ville de Spa	160,900 .	

Placement des

Caissier de l'État S/C courant	423,564 42
--	------------

A REPORTER fr. 180,811,232 61

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.

consignations.

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits. fr. 20,451,468 19	} 50,597,061 51	} 50,697,150 52
	A inscrire. 1,162,593 12		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		100,060 01	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits. fr. 5,588,201 41	} 5,928,767 88	} 5,939,027 10
	A inscrire. 540,566 47		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		10,259 51	
Consignations de toute nature			35,474,500 45
Cautiounnements de remplaçants.	Principal fr. 886,543 47	} 1,151,705 52	} 1,173,214 20
	Intérêts 265,562 05		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		21,508 68	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).		555,725 03	
— — — (— 1872)		242,695 39	} 1,126,266 94
— — — (— 1873).		406,119 01	
— — — (— 1874)		125,729 51	
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial)			1,704,704 21

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	Contribuables 2,267,800	} 16,604,191 44
	Entrepreneurs 14,396,391 44	
Caisse générale d'épargne et de retraite		87,477,924 44
Ville de Spa		160,900

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances	76,409,096 57
Fonds spécial. (Réserve)	480,958 62
Ville de Spa	155 85
A REPORTER. fr. 257,507,879 23	

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 180,841,232 01

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 5,573,542 24	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	3,257,620 05
59,055,000	— — 5 p. %	—	28,695,715 87
9,850,945 52	— — 4 p. % (1 ^{re} série)	—	9,465,422 44
16,843,100	— — 4 p. % (2 ^e série)	—	17,529,429 95
793,500	obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	908,027 26
130,700	— — 4 £ 5 p. %	—	162,060 41
4,257,500	actions privilégiées	—	5,067,458 74
1,792,000	obligations 5 p. % de la Caisse d'annuités	—	1,427,672 74
2,150,750	— — 4 p. %	—	2,012,068 26
2,275,525	— — 4 1/2 p. %	—	2,284,798 85
4,000,000	Bons du Trésor	—	4,000,000
<u>Fr. 86,703,542 76</u>			<u>74,870,974 57</u>

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 615,700	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	467,557 36
16,220 20	— — 4 p. %	—	3,800 89
<u>Fr. 631,920 20</u>			<u>471,358 25</u>

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 556,011 64	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	506,565
54,400	— — 5 p. %	—	37,552 56
9,529	livret de la Caisse d'épargne	—	9,529
<u>Fr. 619,740 61</u>			<u>553,244 36</u>

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 406,800	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	182,420 14
51,000	— — 4 p. %	—	51,000
8,709 95	livret de la Caisse d'épargne	—	8,709 95
<u>Fr. 466,509 95</u>			<u>242,150 09</u>

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1875) :

Fr. 1,400	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	156,142 21
340,600	— — 2 1/2 p. %	—	240,974 50
8,940 06	livret de la Caisse d'épargne	—	8,940 06
<u>Fr. 350,940 06</u>			<u>406,056 77</u>

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 298,782 01	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	87,406 29
42,700	— — 5 p. %	—	26,742 55
9,401 49	livret de la Caisse d'épargne	—	9,401 49
<u>Fr. 350,885 50</u>			<u>123,550 33</u>

Somme restant à recouvrer sur le prix de cession de titres fractionnaires à 4 1/2 p. % 52 25

Fr. 257,507,879 25

PASSIF.

REPORT. . . fr. 257,507,879 23

Fr. 257,507,879 23

Bruxelles, le 31 mars 1882.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1881.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1881.
Caisse des dépôts — Fonds ordinaire :					
Titres 2 1/2 %	5,155,162 56	411,179 88	5,576,342 24	"	5,576,342 24
— 3 %	58,468,500 "	584,500 "	59,053,000 "	"	59,053,000 "
— 4 % (1 ^{re} série)	15,494,255 52	2,240,810 "	15,735,045 52	5,884,100 "	9,850,945 52
— 4 % (2 ^{me} série)	11,701,500 "	5,141,600 "	16,843,100 "	"	16,843,100 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	795,500 "	4,500 "	798,000 "	4,500 "	795,500 "
— 4 —	105,500 "	25,800 "	131,500 "	600 "	130,700 "
Actions privilégiées —	4,218,000 "	50,000 "	4,268,000 "	10,500 "	4,257,500 "
Obligations 3 %/10, Caisse d'annuités	1,792,000 "	10,000 "	1,802,000 "	10,000 "	1,792,000 "
— 4 %	2,158,660 "	"	2,158,660 "	7,950 "	2,150,750 "
— 4 1/2 %	2,260,550 "	18,275 "	2,278,625 "	5,100 "	2,275,525 "
Bons du Trésor 5 %	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"	4,000,000 "
	80,107,407 88	12,516,664 88	92,624,072 76	5,920,750 "	86,705,342 76
Caisse des dépôts. — Fonds spécial :					
Titres 3 %	596,100 "	19,600 "	615,700 "	"	615,700 "
— 4 %	16,220 20	"	16,220 20	"	16,220 20
	612,320 20	19,600 "	631,920 20	"	631,920 20
Caisse de milice. — Levée de 1871 :					
Titres 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	459,800 "	556,011 64
— 3 %	158,400 "	17,400 "	155,800 "	101,400 "	51,400 "
Livret de la Caisse d'épargne	205,650 88	6,169 56	211,800 44	202,471 44	9,329 "
	1,550,842 52	25,569 56	1,585,412 08	765,671 44	619,740 64
Caisse de milice. — Levée de 1872 :					
Titres 3 %	967,100 "	24,200 "	991,300 "	584,500 "	406,800 "
— 4 %	154,200 "	"	154,200 "	105,200 "	51,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	22,567 95	678 54	25,246 49	11,556 54	8,709 95
	1,145,867 95	24,878 54	1,168,746 49	702,256 54	466,509 95
Caisse de milice. — Levée de 1873 :					
Titre 2 1/2 p. %	"	340,600 "	340,600 "	"	340,600 "
— 3 %	1,500 "	100 "	1,400 "	"	1,400 "
Livret de la Caisse d'épargne	520,484 35	15,615 13	536,099 48	527,159 42	8,940 06
	521,784 35	356,315 15	878,099 48	527,159 42	550,940 06
Caisse de milice — Levée de 1874 :					
Titres 2 1/2 %	712,582 01	"	712,582 01	415,600 "	298,782 01
— 3 %	20,100 "	22,600 "	42,700 "	"	42,700 "
Livret de la Caisse d'épargne	402,587 68	241,000 "	643,587 68	634,186 19	9,401 49
	1,135,069 69	263,600 "	1,598,669 69	1,047,786 19	550,885 50

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} Janvier 1881.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1881
Ville de Spa :					
Obligations 4 1/2 % ^o , Caisse d'annuités.	170,400 °	8,000 °	184,400 °	23,500 °	160,900 °
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 1/2 % ^o	5,215,800 °	°	5,215,800 °	°	5,215,800 °
— 3 % ^o	14,725,400 °	29,500 °	14,752,700 °	°	14,752,700 °
— 4 % ^o (1 ^{re} série)	6,011,450 °	7,400 °	6,018,850 °	°	6,018,850 °
— 4 % ^o (2 ^{me} —)	9,507,000 °	294,800 °	9,801,800 °	°	9,801,800 °
Obligations 4 1/2 % ^o du Crédit communal.	4,294,000 °	168,000 °	4,462,000 °	14,000 °	4,448,000 °
Emprunt du Brabant	85,000 °	42,000 °	127,000 °	1,000 °	126,000 °
Obligations de la C ^{ie} Immobilière, 4 1/2 % ^o .	1,002,000 °	127,000 °	1,129,000 °	37,000 °	1,042,000 °
— d'Oignies, 5 % ^o	1,128,000 °	14,000 °	1,142,000 °	6,000 °	1,156,000 °
— Forges de la Providence	26,000 °	5,000 °	29,000 °	°	29,000 °
— de Dendre et-Waes	54,000 °	°	54,000 °	2,000 °	52,000 °
— Produits au Flénu	152,000 °	°	152,000 °	1,000 °	151,000 °
— Levant du Flénu	499,000 °	°	499,000 °	5,500 °	495,500 °
— Est belge	259,000 °	19,500 °	258,500 °	°	258,500 °
— Société Générale, 4 % ^o	922,000 °	°	922,000 °	°	922,000 °
— 20 £ Grand-Luxembourg	5,672,000 °	867,000 °	6,539,000 °	26,500 °	6,512,500 °
— 4 £ —	1,168,100 °	114,900 °	1,283,000 °	7,500 °	1,275,500 °
— 4 % ^o , Caisse d'annuités	7,480,700 °	1,714,000 °	9,194,700 °	22,000 °	9,172,700 °
— 4 1/2 % ^o , —	283,700 °	452,000 °	741,700 °	1,000 °	740,700 °
— du charbonnage du Hazard.	600,000 °	°	600,000 °	°	600,000 °
— de la C ^{ie} Immobilière, 4 % ^o	1,800,000 °	°	1,800,000 °	°	1,800,000 °
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} série)	°	56,500 °	56,500 °	°	56,500 °
— — (2 ^{me} série)	°	41,500 °	41,500 °	°	41,500 °
— Anvers-Gand	°	97,000 °	97,000 °	°	97,000 °
— Fland occidentale (1 ^{re} série).	°	82,500 °	82,500 °	°	82,500 °
— — (2 ^{me} série)	°	592,500 °	592,500 °	°	592,500 °
— Braine-Gand	°	199,000 °	199,000 °	°	199,000 °
— Sambre et Meuse, 4 % ^o	°	86,000 °	86,000 °	°	86,000 °
— — 4 1/2 % ^o	°	550,000 °	550,000 °	°	550,000 °
— Vieille-Montagne	°	2,000,000 °	2,000,000 °	°	2,000,000 °
— Caisse de reports et dépôts	°	559,000 °	559,000 °	°	559,000 °
— Anvers-Rotterdam	°	889,500 °	889,500 °	500 °	889,000 °
— Nord de la Belgique	°	1,066,500 °	1,066,500 °	°	1,066,500 °
— Welkenraedt	°	52,500 °	52,500 °	°	52,500 °
— Nord-Belge	°	199,500 °	199,500 °	°	199,500 °
— Plateaux de Herve	°	555,500 °	555,500 °	°	555,500 °
— Namur-Liège	°	655,000 °	655,000 °	°	655,000 °
— Liège-Maestricht	°	250,500 °	250,500 °	°	250,500 °
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	°	15,000 °	15,000 °	°	15,000 °
— Tournay-Jurbise	°	15,000 °	15,000 °	°	15,000 °
Bons du Trésor	°	12,000,000 °	12,000,000 °	°	12,000,000 °
Créances hypothécaires	58,847,150 °	25,551,900 °	82,199,050 °	172,000 °	82,027,050 °
Placements définitifs	5,026,597 12	797,875 62	5,824,470 74	652,096 50	5,192,574 44
Pour compte de déposants :					
4 % ^o (2 ^{me} série). Titres non libérés	555,500 °	°	555,500 °	94,800 °	258,500 °
	64,227,047 12	24,149,775 62	88,376,820 74	898,896 50	87,477,924 44

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1881, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 5 p. % Belge.	"	168,500 "	168,500 "
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge.	5,552,542 24	24,000 "	5,576,542 24
— 5 p. % —	39,055,000 "	"	39,055,000 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	9,850,945 52	"	9,850,945 52
— 4 p. % — (2 ^{me} —	14,588,200 "	2,454,000 "	16,843,100 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	791,000 "	2,500 "	795,500 "
— 4 £ —	110,000 "	20,700 "	130,700 "
Actions privilégiées —	4,257,500 "	"	4,257,500 "
Obligations 5 p. %, Caisse d'annuités	"	1,792,000 "	1,792,000 "
— 4 — —	"	2,130,750 "	2,130,750 "
— 4 1/2 p. % —	18,000 "	2,257,525 "	2,275,525 "
Bons du Trésor	4,000,000 "	"	4,000,000 "
	78,020,987 76	8,682,355 "	86,703,342 76
C.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. % Belge	"	615,700 "	615,700 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	16,220 20	"	16,220 20
	16,220 20	615,700 "	631,920 20
D.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	556,011 64	"	556,011 64
— 5 p. % —	"	54,400 "	54,400 "
Livret de la Caisse d'épargne	9,529 "	"	9,529 "
	565,540 64	54,400 "	619,740 64
E.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Titres 5 p. % Belge.	168,500 "	258,500 "	406,800 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	51,000 "	"	51,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	8,709 95	"	8,709 95
	228,209 95	258,500 "	466,509 95

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouvernement de cet établissement.	
F.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1873) :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	540,600	"	540,600 "
" 3 p. % Belge.	"	1,400 "	1,400 "
Livret de la Caisse d'épargne	8,940 00	"	8,940 00
	549,540 00	1,400 "	550,940 00
G.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	298,782 01	"	298,782 01
" 3 p. % —	"	42,700 "	42,700 "
Livret de la Caisse d'épargne	9,401 49	"	9,401 49
	508,185 50	42,700 "	550,885 50
H.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Obligations 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités.	"	160,900 "	160,900 "
I.			
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	3,215,800 "	"	3,215,800 "
— 3 p. % —	14,478,400 "	274,300 "	14,752,700 "
— 4 p. % — (1 ^{re} série).	3,116,180 "	2,902,670 "	6,018,850 "
— 4 p. % — (2 ^{me} — libérés)	9,611,800 "	"	9,611,800 "
— 4 p. % — (2 ^{me} — non libérés)	"	448,500 "	448,500 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	6,512,500 "	"	6,512,500 "
— de 4 £ —	1,275,500 "	"	1,275,500 "
— 4 p. % de la Caisse d'annuités	"	9,172,700 "	9,172,700 "
— 4 1/2 p. % —	"	740,700 "	740,700 "
— du Crédit communal 4 1/2 p. %	2,405,000 "	2,045,000 "	4,448,000 "
— de la Vieille-Montagne	"	2,000,000 "	2,000,000 "
— de Dendre-et-Waes	"	52,000 "	52,000 "
— des Produits au Flénu	"	151,000 "	151,000 "
— des Forges de la Providence	"	29,000 "	29,000 "
— d'Oignies, 3 p. %	"	1,136,000 "	1,136,000 "
— Emprunt de la province de Brabant	"	126,000 "	126,000 "
— de la Compagnie Immobilière 4 p. %	"	1,800,000 "	1,800,000 "
— — — — — 4 1/2 p. %	"	1,042,000 "	1,042,000 "
— du Levant du Flénu 4 1/2 p. %	"	125,000 "	125,000 "
— — — — — 3 p. %	"	572,500 "	572,500 "
— de l'Est belge	"	258,500 "	258,500 "
— de la Société Générale 4 p. %	922,000 "	"	922,000 "
— du charbonnage du Hazard	"	600,000 "	600,000 "
— Caisse de reports et de dépôts	"	559,000 "	559,000 "
— de Namur-Liège	"	655,000 "	655,000 "
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission	"	82,500 "	82,500 "
— — — — — 2 ^e —	"	392,500 "	392,500 "
— Quenast 1 ^{re} et 5 ^e série	"	56,500 "	56,500 "
— — — — — 2 ^e série	"	41,500 "	41,500 "
— Liège à Maestricht	"	250,500 "	250,500 "
— Braine à Gand	"	199,000 "	199,000 "
— Nord de la Belgique	"	1,066,500 "	1,066,500 "
— Anvers à Rotterdam	"	889,000 "	889,000 "
— Sambre-et-Neuse 4 p. %	"	86,000 "	86,000 "
— — — — — 4 1/2 p. %	"	550,000 "	550,000 "
— Plateaux de Herve	"	355,500 "	355,500 "
— Anvers à Gand	"	97,000 "	97,000 "
— Welkenraedt	"	32,500 "	32,500 "
— Nord-Belge	"	199,500 "	199,500 "
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	"	15,000 "	15,000 "
— — — — — Tournai-Jurbise	"	15,000 "	15,000 "
Bons du Trésor	12,000,000 "	"	12,000,000 "
	53,535,180 "	28,750,370 "	82,285,550 "

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions ;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. %, rachetées par la Caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1881, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1880, ainsi que le journal de l'année 1881, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1882.

ANTOINE DANSAERT, *président.*

P. TACK.

CASIER.

DE VIGNERON.

TERCELIN-MONJOT.
